

DOSSIER DE CANDIDATURE

# Concours d'entrée

---



3<sup>e</sup> cycle renforcé - COP - Cycle d'orientation professionnelle

École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Théâtre de l'Iris

**l'Iris**  
THÉÂTRE

# Les auditions

---

## **CONCOURS D'ENTRÉE EN 3<sup>E</sup> CYCLE RENFORCÉ - COP** **Les 16 et 17 septembre 2024**

*Au Théâtre de l'Iris - 331 rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne.*

### **1) ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : 16 septembre 2024**

- Le.la candidat.e devra se rendre disponible de 9h à 19h.
- Audition devant le jury d'une « proposition théâtrale » libre et personnelle ne dépassant pas 3 minutes (comprendre dans « libre » création / invention / construction).
- Audition devant le jury de deux scènes au choix du.de la candidat.e (pas de monologue).  
L'une dans un répertoire antérieur à 1950 et l'autre postérieure à 1950. Les scènes ne devront pas dépasser 3 minutes chacune.
- Le jury entendra en premier lieu le parcours libre puis il pourra choisir d'auditionner l'une ou l'autre des scènes ou bien les deux.
- Un entretien individuel aura lieu avec le jury pour les candidat.e.s retenu.e.s pour l'admission.
- Les candidat.e.s n'ayant pas appris leurs textes par cœur ou n'ayant pas répondu aux critères ci-dessus seront éliminé.e.s d'office. Il incombe au.à la candidat.e de trouver une personne qui lui tiendra lieu de réplique pour l'audition. Si sa réplique passe également le concours, tou.te.s deux peuvent présenter des scènes jointes devant le jury (auquel cas la durée de la scène présentée sera de 6 minutes au lieu de 3 minutes).
- Le jury se réserve le droit d'interrompre le.la candidat.e à tout moment.
- Le jury regarde le.la candidat.e sur les critères de jeu suivants : son rapport à la langue, son rapport à l'espace, sa maîtrise physique et vocale, sa compréhension des enjeux de la scène, la qualité de ses adresses, son imaginaire et sa sincérité.

### **2) ÉPREUVE D'ADMISSION : 17 septembre 2024**

Le.la candidat.e devra se rendre disponible de 9h à 17h.

Journée de stage - travail collectif / techniques corporelles / improvisation / lecture et mise en voix.  
Les résultats de l'audition d'entrée en 3CR - COP seront communiqués à l'issue de l'audition.

Les épreuves du concours se déroulent devant un jury composé :  
Du Directeur de l'établissement ou de son représentant,  
D'une personnalité artistique qualifiée, issue du monde théâtral,  
De la coordinatrice du Département Théâtre.

# PRÉ-REQUIS ET Dossier

---

## PRE-REQUIS À L'INSCRIPTION :

- Avoir 18 ans au minimum le 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- Justifier d'au moins deux années de formation théâtrale à raison de **5 heures de pratique hebdomadaire** au sein d'une école de théâtre ou d'un conservatoire. (Niveau de fin de 2<sup>nd</sup> cycle ou formation équivalente). Attention, les attestations d'option et de spécialité théâtre au lycée ne sont pas acceptées.

## DOSSIER DE CANDIDATURE À L'AUDITION

- Disponible sur le site du Théâtre de l'Iris : [www.theatredeliris.fr](http://www.theatredeliris.fr) ou adressé sur demande au 04 78 68 86 49.
- À retourner par courrier / À déposer au Théâtre de l'Iris avant **le 3 septembre 2024**.

Le dossier devra être accompagné des pièces suivantes :

- Une lettre de motivations présentant le parcours du.e candidat.e, ses connaissances et son projet (détaillez précisément votre parcours d'études théâtrales, vos pratiques artistiques et votre expérience professionnelle ou amateur).
- Une photo d'identité récente.
- Les attestations de pratique théâtrale justifiant bien de **5 heures de pratique hebdomadaire** pendant deux années minimum.

**Après acceptation du dossier, le.la candidat.e sera inscrit.e au 1er tour de l'audition.**

**Les convocations à l'audition seront envoyées par courriel aux candidat.e.s à partir du 5 septembre 2024.**

# INFORMATIONS Pratiques

**Modalités d'accès et procédure d'inscription :** sur audition les 16 et 17 septembre 2024.

**Tarifs par an - selon revenus :** (avis d'imposition 2023 basé sur les revenus 2022)

Revenu fiscal de référence compris entre :	Villeurbannais	Non-villeurbannais
0 € - 45 000 €	760 €	810 €
50 001 € - 52 500 €	815 €	877 €
60 001 € - 62 500 €	890 €	965 €
70 001 € - 72 500 €	964 €	1 055 €
80 001 € - 82 500 €	1 040 €	1 143 €
90 001 € - 92 500 €	1 114 €	1 232 €
100 001 € - et plus	1 188 €	1 320 €

**Attention :** les personnes résidant dans des communes hors de la Métropole se verront appliquer 30% de majoration. Les personnes ayant plus de 25 ans au 1<sup>er</sup> septembre se verront appliquer une majoration de 10 %.

S'ajoutent aux frais d'inscription annuelle :

- 30€ de frais de dossier

- 15€ d'adhésion à l'association Théâtre et Compagnie de l'Iris

---

**Type de cours :** collectif - 16 participant.e.s maximum.

**Formation préprofessionnelle**

**Durée :** Le cursus 3<sup>e</sup> cycle renforcé - COP se déroule sur 3 ans maximum.

Il permet l'obtention du DET (Diplômes d'Études Théâtrales).

**Début des cours pour les candidat.e.s déclaré.e.s admis.e.s :** X septembre 2024.

Possibilité de bourses DRAC sur critères de ressources. Plus d'infos auprès de l'ENMDAD.



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,  
DANSE ET ART DRAMATIQUE  
DE VILLEURBANNE

Photo  
d'identité  
récente

Direction ENMDAD **Florent Giraud**  
Coordination Département Théâtre **Caroline Boisson**

## SECTION THÉÂTRE - ANNÉE 2024-2025

**Dossier de candidature : concours d'entrée en 3CR - COP**

**À renvoyer avant le 3 septembre 2024**

**THÉÂTRE ET COMPAGNIE DE L'IRIS**

Section théâtre - 331 rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne

information@theatredeliris.fr

Nom : .....

Prénom : .....

Âge au 01/09/24 : .....

Date de Naissance : .....

Profession / activité : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

## PARCOURS THÉÂTRAL

Période concernée (année scolaire, civile, mois...)	Nom de l'organisme de formation	Nombre d'heures de pratique au cours de la période concernée

### Documents à fournir impérativement :

- **Une attestation de formation**

Au moins une attestation d'un organisme de formation, d'une Compagnie, d'une école de théâtre, d'un Conservatoire (etc.) certifiant la pratique du théâtre pendant au moins deux années complètes à raison de **5 heures de pratique hebdomadaire**. Les heures de pratique d'une option et d'une spécialité théâtre au lycée ou à l'université doivent se combiner avec d'autres heures de formation pour obtenir les 5 heures de pratique.

- **Une lettre de motivations présentant votre parcours, vos connaissances et votre projet** (Détaillez précisément votre parcours d'études théâtrales, vos pratiques artistiques et votre expérience professionnelle ou amateur).

Fait à

Le

Signature

.....

.....